

Energie / Le système de soutiens aux champs de moulins offshore pourrait nuire à la compétitivité du secteur chimique

Les subsides aux éoliennes en mer jugés trop cher



Au large de la côte belge, les éoliennes sont appelées à se multiplier dans les années à venir pour permettre à la Belgique de tenir ses engagements en matière de production d'énergie renouvelable. Problème : produire cette électricité verte présente un surcoût important par rapport à l'électricité dite « grise », générée par le nucléaire ou les combustibles fossiles. Un surcoût qui est aujourd'hui payé par tous les consommateurs d'énergie.

Dans notre facture électrique, le poste « transport d'électricité » comprend déjà des contributions pour financer l'installation des câbles sous-marins qui relieront les parcs d'éoliennes à la côte mais aussi et surtout l'achat des certificats verts dont les recettes sont versées aux exploitants d'éoliennes afin qu'ils puissent vendre leur électricité à un prix compétitif.

Pour l'heure, le coût de l'éolien offshore pour les ménages et les entreprises est relativement réduit puisqu'il y a peu de certificats verts à acheter : il n'y a que six éoliennes opérationnelles. « Mais il va fortement augmenter au fur et à mesure que les projets vont se matérialiser, avertit le ministre des Entreprises, Vincent Van Quickenborne. Il tire la sonnette d'alarme. « *Le système belge de subsidiation des éoliennes offshore tel qu'il existe actuellement va devenir très cher et constitue une menace pour la compétitivité du secteur chimique en Belgique* » (94.000 emplois directs - l'un des plus gros consommateurs d'électricité du pays). *Un grand groupe chimique paie actuellement 249.000 euros par an pour ces éoliennes. A politique inchangée, il payera 1,75 million en 2020 et 2,6 millions en 2030* ».

Un groupe de haut niveau rassemblant représentants du gouvernement et du secteur chimique et mis en place pour plancher sur l'amélioration de la compétitivité du secteur a comparé l'évolution du coût du subside à l'offshore éolien en Belgique avec celui de nos voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Conclusion ? Si rien ne change, un écart de prix avec les pays voisins va commencer à apparaître dès 2015 et ne fera que se creuser avec le temps, ce qui pourrait pousser des entreprises belges à délocaliser la production.

Trop rigide et statique

Vincent Van Quickenborne met en cause le côté statique et rigide du schéma belge. « *Premièrement, notre système de certificats verts ne tient pas compte de révolution des prix de l'électricité. Leurs prix viennent s'ajouter à celui de l'électron. Dans les autres pays, le coût des certificats diminue quand le prix de l'électricité grimpe et vice-versa* ». Or la tendance est plutôt à une hausse des prix de l'électricité... « *Deuxièmement, notre système ne tient pas compte des gains de productivité que l'industrie éolienne peut attendre dans le futur. Après 2015, l'Allemagne par exemple diminuera chaque année ses subsides de 5% pour tenir compte des progrès technologiques. Troisièmement, le système belge ne prévoit aucune dégressivité ou plafond pour les très gros consommateurs à l'inverse de la France par exemple* ».

Pour le ministre, il faut donc réformer le système. « *Ce n'est pas une urgence mais il faut ouvrir le débat, se préparer. Le dossier est important. Je plaide pour une approche réaliste* ». Il compte mettre le point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion entre le fédéral et les Régions. ■

JEAN-FRANCOIS MUNSTER

La proposition d'Essenscia

La fédération de l'industrie chimique a déposé une proposition pour réformer le système de soutien de l'éolien en mer du nord.

1. Réduire la facture

« *Si on veut éviter que quelques producteurs d'éolien s'enrichissent au détriment de la communauté, il faut que le système de subvention soit moins généreux* », plaide Yves Verschueren, administrateur-délégué d'Essenscia. Il propose deux choses.

Un : lier le prix du certificat vert à l'évolution du prix de l'électricité. Plus le prix de l'électricité augmente, plus le prix du certificat vert diminue.

Deux : baisser de 5% par an à partir de 2015 le subside afin de tenir compte des progrès technologiques dans l'éolien. Ces deux mesures permettraient de réduire la facture des ménages et des entreprises belges de 800 millions en 2030 et ramèneraient le coût de l'éolien de la mer du nord au même niveau que celui de nos voisins.

2. Répartition des coûts

Essenscia plaide pour que l'Etat prenne à sa charge 50 % des coûts de l'éolien off shore. Le gouvernement pourrait utiliser une partie de la rente nucléaire pour cela, estime la fédération. Les 50% restants seraient intégrés dans la cotisation fédérale que paie chaque consommateur d'électricité (ménages et entreprises) et qui comprend déjà différentes taxes (tarif social, fonds Kyoto...). Cette cotisation est dégressive - cela favoriserait donc les gros consommateurs - et plafonnée. Mais l'industrie est prête à accepter que l'on remonte ce plafond (actuellement de 250.000 euros) jusqu'à un pic de 750.000 euros en 2020. (J.-F.M.)